

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de

SEANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 1^{er} décembre 2016

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 22 novembre 2016

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-117

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

CONVENTION AVEC LE
CENTRE DE GESTION DU
RHONE POUR LA
COMPETENCE
MEDECINE STATUTAIRE ET
DE CONTROLE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. TOLLET jusqu'à approbation du PV inclus), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc à Mme CARRET jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN (par proc. à M. MANINI), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2016-101 inclus), Mme NICAISE (après vote secrétaire de séance), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Centre de Gestion du Rhône met en place, à compter du 1^{er} janvier 2017, un service de médecine statutaire et de contrôle pour les agents des collectivités territoriales.

Ce service a pour vocation de vérifier l'aptitude des candidats à l'embauche et tout au long de leur carrière professionnelle.

Jusqu'ici, ce service était assuré par l'Hôpital Lyon Sud, ce qui contraignait, en termes de distance et de temps, les agents de la Ville devant se rendre à ces visites médicales.

La proposition de ce nouveau service par le Centre de Gestion du Rhône est donc une réelle opportunité pour la Ville et ses agents.

Ce service coûterait 0,029 % de la masse salariale de la Ville, soit environ 7000 € par an.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- SOLLICITE

du Centre de gestion du Rhône le bénéfice de la mission de médecine statutaire et de contrôle à partir du 1^{er} janvier 2017,

- APPROUVE

les termes de la convention ci-jointe,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à la signer,

- INSCRIT

les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 1^{er} décembre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET